

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 22 septembre 2021**

**Objet : Adhésion au Comité d'œuvres Sociales (COS) du Centre de Gestion de la Haute-Vienne (CDG87) – révision des cotisations**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le treize septembre 2021, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 15 (dont 5 procurations) – 31 voix

Votants : 15 Pour soit 31 voix

**Madame Sarah Gentil, faisant partie du CA du CDG87, ne prend pas part au vote pour la présente délibération**

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 <sup>ème</sup> VP – (procuration donnée JP Bernardie)	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 <sup>ème</sup> VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 <sup>ème</sup> VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Camille CARCAT - 1 voix – (procuration donnée à A.Grass)	Vice-Président CC Creuse en Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix – (procuration donnée à JM Bost)	Président du Syndicat de la Diège
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – (procuration donnée à JP Barrière)	Vice-Président de la CC de Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 5 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – 1 voix – (procuration donnée à H.Faivre)	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Joël VILARD – 1 voix	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1 <sup>er</sup> VP	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Confluence

Par délibération N°609 du 09 avril 2018, le Syndicat Mixte DORSAL votait son adhésion au COS 87 en précisant les taux et montants de cotisations.

Ces taux et montants de cotisation ont évolué à compter du 1er janvier 2021 (acté par l'Assemblée Générale du CDG87 le 20 mai 2021).

Il convient à chaque collectivité et établissement public adhérent de délibérer en parallèle.

Les nouveaux montants et taux de cotisations sont les suivants :

- Part salariale : 20 euros / an par agent,
- Part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale avec un minimum de 140 euros / agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier),
- Cotisations de retraités : 25 euros / par an (pas de part patronale).

**Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :**

- d'approuver les nouveaux taux et montants de cotisations dues au COS87 pour y adhérer
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié p

